cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : NADINE OUELLET
https://www.cadre21.org/membres/64a6a373a3e831644a2ba3b2

Date d'obtention : 2023-12-05 23:50:25

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Démarche collaborative entre les écoles, le service de police et les parents.
En suivant les étapes du protocole, je ne nuit pas à une possible enquête policiere.
Le protocole SEXTO permet de sensibiliser les jeunes au fait que de produire un sexto pourrait être criminel.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais m'y référer en premier lieu.
Je ne tenterai pas d'en savoir davantage par le jeune qui dénonce la situation. J'ouvrirai la trousse et suivrai les étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A ne pas leur mettre des mots dans la bouche.
A ne pas regarder le contenu de leur appareil.